

**Compte-rendu**  
**de la première REUNION PUBLIQUE d'information et d'échange**  
**sur le lancement de la révision du Plan Local d'Urbanisme**  
**JEUDI 5 AVRIL 2018**

**Près de 80 personnes étaient présentes à cette réunion.**

**Objet de la réunion :** lancement de la révision du PLU

---

**M. Le Maire accueille les participants** et les remercie de s'être déplacés nombreux pour réfléchir à cette seconde révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), le précédent ayant été approuvé en juin 2013. La municipalité avait l'obligation par l'Etat de mettre le PLU en conformité avec les textes réglementaires du Grenelle 2, relatifs à la protection de l'agriculture et du paysage, avant Janvier 2017. Cette obligation a été finalement assouplie mais la municipalité a choisi de poursuivre la démarche de révision du PLU.

Les objectifs de la municipalité résident à la fois dans la protection du patrimoine naturel et architectural mais aussi dans les moyens d'un développement. Le Maire rappelle les principaux enjeux pour la commune : le maintien de la qualité de vie, le développement d'offre de logement pour les jeunes, notamment pour permettre la réouverture d'une classe de maternelle fermée il y a 2 ans, qui a engendré des sureffectifs.

Il explique que l'équipe municipale n'a pas fait le choix de faire du Poët-Laval une carte postale mais bien de lui donner un potentiel de développement et des capacités d'accueil, avec le souci de préserver le patrimoine naturel et historique.

Pour accompagner la commune dans cette démarche, le cabinet BEAUR a été retenu. Il est basé à Romans sur Isère et a une bonne connaissance de la ruralité. Il est représenté par Audrey MARTHOURET ainsi qu'Anne LE GUILLOU, pour la concertation publique.

Il précise que le PLU est une procédure très encadrée par les services de l'Etat avec des marges de manœuvre limitées. Cinq réunions ont déjà eu lieu avec le cabinet BEAUR et cette réunion publique est une présentation de l'avancement du travail.

**M<sup>me</sup> Le Guillou présente le déroulement de la réunion en 3 temps** d'abord une explication générale sur le PLU, ses objectifs et son contenu ; ensuite des échanges et présentations sur le diagnostic territorial ; enfin les objectifs et le calendrier de la concertation. Le principe de la réunion est d'alterner des présentations par A. Marthouret, des réflexions en petits groupes et des échanges en plénière, ce qui explique la disposition de la salle avec des petites tables.

**M<sup>me</sup> Marthouret présente la démarche, le contenu, les objectifs, le cadre réglementaire, et la procédure du PLU.** (Le diaporama de la présentation est annexé au compte-rendu).

**M<sup>me</sup> Le Guillou donne la parole au public** pour des précisions ou des questions.

**Pourquoi le PLU est révisé aussi rapidement ?**

Mme Marthouret explique que l'Etat avait donné une date butoir au 31 Janvier 2017 pour mettre en conformité le PLU avec le Grenelle 2, c'est à dire la prise en compte d'exigences environnementales renforcées. Aujourd'hui les équipes municipales n'ont plus la pression de la date mais elles ont encore l'obligation de mise en conformité avec la Loi ALUR. Etant donné qu'une révision de PLU ne peut pas être menée dans l'urgence en quelques mois, cela demande de mûrir une réflexion, la plupart des communes ont poursuivi leur démarche. De plus, tous les petits ajustements à apporter au PLU sont plus compliqués à mener sans une révision générale. Par ailleurs, prochainement au niveau de l'intercommunalité va être élaboré un Programme Local de l'Habitat qui devra également être pris en compte dans le PLU. L'idée est donc d'avancer en parallèle pour que

la réflexion sur le PLU alimente le PLH. Cependant le PLU est plus facile à mener, plus léger lorsqu'il s'agit d'une révision du PLU plutôt que lors du 1er passage du Plan d'Occupation des Sols (POS) au PLU.

Mr le Maire précise également qu'il y a une responsabilité d'élus d'avoir un projet politique pour le territoire : garantir un renouvellement de la population, un bien être pour les personnes âgées mais aussi l'accueil de jeunes. Le PLU est un projet politique ce n'est pas qu'un projet administratif.

**En terme de procédure, est ce qu'il s'agit d'une révision du PLU ou d'un nouveau PLU et est-ce que les demandes individuelles faites auprès des précédentes municipalités vont être reprises ?**

Mme Marthouret précise que c'est une révision générale. Lorsque le nouveau PLU sera approuvé, il viendra intégralement remplacer celui qui est en vigueur actuellement. En attendant son approbation, c'est toujours le PLU actuel qui s'applique. Cependant, en cours de procédure, il y a une possibilité d'émettre des sursis à statuer c'est à dire que les projets qui pourraient être en contradiction avec le PLU à venir sont mis en attente. En terme de concertation, un registre est mis à disposition du public en mairie jusqu'à l'arrêt du projet ainsi qu'un dossier d'information qui sera alimenté au fur et à mesure avec les documents validés. A. Marthouret invite les particuliers à envoyer un courrier à la mairie durant le projet s'ils veulent que leur demande individuelle soit étudiée. La mairie transmettra au cabinet BEAUR toutes les demandes afin de voir si elles peuvent ou non être prises en compte dans le cadre du projet.

**M<sup>me</sup> Le Guillou propose aux participants de répondre par petits groupes aux questions** qui portent sur la commune de Poët-Laval (Le « quizz » est annexé au compte-rendu).

**M<sup>me</sup> Marthouret présente ensuite quelques éléments généraux de diagnostic** sur la démographie, l'habitat, l'environnement et le paysage (Le diaporama de la présentation est annexé au compte-rendu : les diapositives signalées d'une étoile indiquent la réponse à une question).

**M<sup>me</sup> Le Guillou donne la parole au public pour des précisions ou des questions.**

Concernant le risque nucléaire, le périmètre des plans particuliers d'intervention (PPI) autour des sites nucléaires en cas d'incidents est de 20 km (or la commune de Le Poët-Laval est située à 22 km de Cruas).

Un débat sur le pourcentage de couverture forestière de la commune a lieu.

M Le Maire souhaite que les participants se questionnent collectivement sur l'avancée de la forêt. Le constat a été fait que la forêt progresse car beaucoup de terres, classées comme agricoles sont en réalité gagnées par la forêt. Pour lui, ce phénomène est lié à une impuissance collective car les pratiques des anciens pour contenir l'avancée de la forêt ont disparu. Il explique que 4 représentants du conseil municipal ont participé à une journée d'étude sur un territoire similaire à celui de la commune. Un travail de 25 ans de reconquête des terres agricoles a été montré sur une vallée près de Strasbourg. Les élus étaient stupéfaits de constater qu'une action suivie dans le temps sur une durée assez courte peut donner des résultats intéressants. Il souhaite qu'une réflexion individuelle et collective soit menée sur le statut des terres agricoles devenues forêt.

**M<sup>me</sup> Le Guillou propose aux participants à nouveau de se réunir par petits groupes pour enrichir le diagnostic territorial de la vision de la population**

Chaque groupe a comme consigne de mettre en exergue les principaux atouts et faiblesses de la commune.

Les productions des participants sont restituées dans les tableaux, ci-dessous, avec un regroupement thématique pour une meilleure lisibilité. Les éléments **en gras** ont été cités à plusieurs reprises par les participants ou évoqués dans les échanges qui ont suivi ce temps de travail.

	<b>POINTS FORTS, ATOUS, RICHESSES</b>	<b>FAIBLESSES, MANQUES, POINTS DE VIGILANCE</b>
<b>Environnement, patrimoine</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le patrimoine culturel et historique</b> (Plus beau village de France, Vieux village, Musée du protestantisme, chemin des Huguenots, ...)</li> <li>• <b>Les espaces naturels et l'environnement</b></li> <li>• <b>Le paysage, la beauté du site, la promenade</b></li> <li>• <b>Le climat</b></li> <li>• <b>La qualité de l'air</b></li> <li>• <b>La situation géographique</b>, la proximité de Montélimar et de Dieulefit, la proximité de l'autoroute et des gares.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La qualité de l'eau</b> (du Jabron et de l'eau potable), les abords des affluents</li> <li>• Le risque nucléaire</li> <li>• Le risque incendie</li> <li>• La spirale du buis</li> <li>• L'ambrosie</li> </ul>
<b>Economie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les commerces</li> <li>• Le tourisme</li> <li>• Les terrains agricoles</li> <li>• La Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>L'activité économique faible, le manque de commerces et artisans</b>, le manque d'un marché local</li> <li>• <b>Le manque d'emploi sur la commune</b></li> <li>• La perte du dynamisme économique du vieux village</li> <li>• <b>Le manque de potentiel d'installation d'artisans dans la zone artisanale et de locaux pour des activités</b></li> <li>• Le risque d'artificialisation des terres agricoles</li> <li>• Le manque de terres agricoles cultivées et d'élevage</li> </ul>
<b>Urbanisme, habitat et peuplement</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le vieillissement de la population</b></li> <li>• <b>Le manque de terrain constructible</b> (pour primos accédants et jeunes ménages)</li> <li>• Le manque de jeunes</li> <li>• Le déséquilibre du village déséquilibré sur la droite de la Départementale (rien à gauche)</li> <li>• La séparation entre Gougne et le vieux village</li> <li>• Ne pas trop construire au détriment du paysage</li> </ul>
<b>Vie locale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La vie associative et culturelle très active</b></li> <li>• La tradition de tolérance et d'accueil, la spontanéité et l'ouverture de la population</li> <li>• Le calme du village et la sécurité</li> <li>• Les élus accessibles et à l'écoute</li> <li>• Les chasseurs attentifs et prévenants</li> <li>• La qualité de vie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le manque de communication entre la mairie et les habitants, dans certaines zones de la commune sur les activités diverses</li> <li>• Le manque de dynamisme du club des anciens</li> </ul>

	<b>POINTS FORTS, ATOUS, RICHESSES</b>	<b>FAIBLESSES, MANQUES, POINTS DE VIGILANCE</b>
<b>Equipements publics et services</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les écoles</li> <li>• La présence de professionnels de santé (dentiste, kiné)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La difficulté pour trouver un local professionnel</b></li> <li>• <b>Le manque de lieux d'activités et espaces ludiques pour enfants et familles</b></li> <li>• Le manque d'une maison de santé pluridisciplinaire (pour éviter des déplacements)</li> <li>• Le problème des poubelles près des habitations (odeurs aux Esclos)</li> <li>• Le manque d'infrastructure qui pourrait attirer des jeunes</li> <li>• La proximité de Dieulefit où les infrastructures sont présentes (salle de sport, école de musique, associations)</li> <li>• <b>La couverture des réseaux</b> (téléphone, internet)</li> <li>• Le manque de formation professionnelle</li> </ul>
<b>Déplacements, stationnement</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La traversée de la RD540 dangereuse</b> (Labry, Les Rivaies, croisements, ...)</li> <li>• Les déplacements piétons entre le Plan et Gougne</li> <li>• La circulation</li> <li>• La mauvaise organisation des transports en commun (horaires, rotations), le manque de fréquence de liaisons en bus avec Montélimar</li> <li>• L'isolement géographique (dépendance à la voiture)</li> <li>• Le manque de stationnement près des activités</li> </ul>

Concernant la qualité de l'eau, le Maire transmet quelques éléments qu'il a sa connaissance : le Syndicat mixte du Roubion et Jabron a mené une étude commandée par l'Agence de l'Eau. Sur le Jabron, la qualité de l'eau serait moins bonne à partir du lagunage. Un projet de nouvelle station d'épuration est en cours. De plus, les travaux de séparation des eaux pluviales et usées ne sont pas terminés à Dieulefit. Concernant le pompage d'eau potable dans le Jabron, il est de plus en plus encadré par la Loi pour les périodes d'étiage.

En réponse au souhait de développement de la zone artisanale de la commune, le Maire répond que la municipalité a une volonté très claire de développer ce pôle mais que la mairie prend le temps pour confirmer les possibilités car il faut que ce soit fait en cohérence avec quartier des Rivages, qui est accidentogène.

Concernant le développement d'internet, le Maire explique que le projet Drôme Ardèche Numérique est prévu à hauteur de 170 millions d'investissement et va démarrer en 2018 sur 3 ans. Le développement de la fibre optique commence sur Dieulefit et Pont de Barret. La commune de Le Poët Laval est programmée en 3<sup>ème</sup> année. A terme, cela concernera 95 % des foyers.

Il est noté une absence de jeunes dans cette réunion. Les participants sont invités à venir avec des jeunes lors de la prochaine réunion.

**M<sup>me</sup> Le Guillou présente ensuite les objectifs et le calendrier de la concertation** (Le diaporama de la présentation est annexé au compte-rendu)

**Monsieur le Maire conclut la réunion en remerciant les participants** pour leur présence et leur participation. Il invite à nouveau les participants à inscrire leurs remarques sur le registre de la concertation disponible en mairie.